

Pétition à l'Assemblée législative de l'Ontario :

Ne touchez pas à notre salaire minimum de 15 \$ et à nos lois du travail plus équitables

ATTENDU QUE la vaste majorité des Ontariennes et Ontariens soutient un salaire minimum de 15 \$ et de meilleures lois pour la protection des travailleuses et travailleurs; et

ATTENDU QUE l'année dernière, en réponse à la revendication populaire écrasante de la population de l'Ontario, le gouvernement provincial a adopté des lois et des règlements qui visent à :

- ✓ offrir à tous les travailleurs et travailleuses 10 jours de congé d'urgence personnelle, dont les deux premiers sont rémunérés;
- ✓ rendre illégale la rémunération de travailleuses et travailleurs à temps partiel, temporaires, occasionnels ou contractuels inférieure à celle des leurs collègues à plein temps ou embauchés directement, notamment pour les jours fériés et les jours de vacances;
- ✓ augmenter le salaire minimum général pour une ou un adulte à 14 \$ l'heure et à l'augmenter à 15 \$ le 1^{er} janvier 2019 avec des rajustements annuels selon l'indice des prix à la consommation de l'Ontario;
- ✓ faciliter l'adhésion aux syndicats, particulièrement pour la main-d'œuvre des secteurs des agences de placement temporaire, des soins à domicile, des services communautaires et de l'entretien des immeubles;
- ✓ responsabiliser les entreprises clientes quant à la santé et à la sécurité au travail des effectifs des agences de placement temporaire; assurer une application rigoureuse grâce à l'embauche de 175 agentes et agents des normes d'emploi supplémentaires;
- ✓ assurer que les travailleuses et travailleurs ont de modestes améliorations dans leur horaire de travail, notamment :
 - le paiement de trois heures de salaire à une employée ou à un employé à qui l'on demande d'être sur appel toute la journée, mais qui n'est pas appelé à travailler;
 - le paiement de trois heures de salaire à une employée ou à un employé dont le quart est annulé à moins de deux jours d'avis;
 - le droit pour une employée ou un employé de refuser de travailler un quart à moins de quatre jours d'avis sans subir de pénalité.

NOUS SOUSSIGNÉES ET SOUSSIGNÉS, demandons à l'Assemblée législative de l'Ontario d'honorer ces engagements, dont le salaire minimum de 15 \$ et des règles d'établissement des horaires plus équitables qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Nous demandons en outre à l'Assemblée de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer ces lois et les élargir afin qu'aucun travailleur ou travailleuse ne soit laissé sans protection.

NOM (en caractères d'imprimerie)	ADRESSE	VILLE	CODE POSTAL	SIGNATURE

Date de la collecte :

Lieu :



**Oui !
Je veux me
joindre à Lutter
pour 15 \$ et
l'équité !**

E-MAIL / N° DE TÉLÉPHONE

Postez les pétitions remplies à Lutter pour 15 \$ et l'équité a/s bureau 223, 720, avenue Spadina, Toronto (Ontario) M5S 2T9

✂ Usage interne seulement